

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2014**

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire le jeudi 4 septembre 2014 à 18 heures 30 sous la présidence de François ANDRE, Maire.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion des ventes ci-après :

- ➔ Vente d'une maison, rue de Guevren, par les Consorts MENGANT à M. Guy-Pierre RIOU,
- ➔ Vente d'un terrain à bâtir, lieudit « Squilloric », par M. Félix BESCOND, à M. et Mme Patrick BESCOND
- ➔ Vente d'une maison, lieudit « Leur Ar C'halvez », par M. et Mme Olivier LE GOT, à M. Jonathan ABIVEN et Melle Sarah POUNT.

### **TRAVAUX D'INVESTISSEMENT**

Après analyse des offres, sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal attribue les marchés de travaux suivants :

- Remplacement des menuiseries extérieures et enduits sur les logements locatifs de Quibidic, à l'Entreprise NEZOU, Tréfléz.
- Travaux de voirie, rue du Toupet, Reuneubeul et Goulannou, à l'entreprise COLAS, Morlaix.
- Travaux de modernisation, mise en accessibilité rue, place et placette de la mairie, à l'entreprise EUROVIA, Morlaix.

Des travaux de sécurisation des carrefours des routes du Quimperez et d'Ode Louc'h sur le CD 10 seront prochainement réalisés. Ces travaux seront financés par l'attribution de nouveaux fonds de concours de la C.C.B.K. Une décision modificative au budget primitif est prise en ce sens.

Par ailleurs, M. le Maire fait le point sur l'avancement du programme de réhabilitation de la salle polyvalente. Un appel à candidature, pour le choix d'un architecte, vient d'être lancé. Les réponses sont attendues pour le 26 septembre prochain.

Enfin, Malou FAVRET, adjointe responsable de l'accueil loisirs à Ty Avel Vor, propose de demander un financement à la Caisse d'Allocations Familiales, pour la création d'un sas d'entrée à l'A.L.S.H.. La fréquentation du Centre est en effet à son maximum, une moyenne de 20 enfants très régulièrement. Faute de place, il est devenu difficile d'accueillir correctement les parents, d'une part, et de ranger les vêtements d'extérieur des enfants, d'autre part. Une esquisse a été réalisée par un maître d'œuvre. Le projet présenté devrait bien s'intégrer au bâtiment pour un coût modéré.

### **MODALITES D'INSCRIPTION SUR LE PLANNING DES PRESENCES A LA GARDERIE**

Pour maîtriser au mieux les coûts du service, notamment le recours au personnel, il est nécessaire de mieux cadrer les modalités d'inscription sur le planning. Que les parents aient opté pour la facturation au forfait ou à la présence, les tarifs ci-après seront facturés systématiquement en cas d'absence non justifiée, sauf cas de force majeure.

- Journée d'absence : 10 €
- ½ journée d'absence : 5 € (+ prix du repas s'il était prévu)

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts du syndicat.

### **AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire fait savoir au conseil qu'il remettra la médaille de la commune à François URIEN, François Louis ACQUITTER et Jean Claude FAVRE le 26 septembre prochain, pour les remercier de leur implication dans la vie associative ou municipale. D'autres remises de médailles seront organisées à l'avenir, en fonction des circonstances.